



**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**du 18 avril 2014**

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,  
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **le vendredi 18 avril à 20h30**, salle du Conseil Municipal.  
Veuillez trouver ci-dessous l'ordre du jour proposé.  
Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,**  
**Bonifacio IGLESIAS**

Sur convocation individuelle écrite de Monsieur le Maire, en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le vendredi 18 avril 2014 dans la salle habituelle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bonifacio IGLESIAS, Maire.

**Ordre du jour :**

- . Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- . Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 04.04.14.

- 1- Election des délégués titulaires Caisse des Ecoles (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 2-Fixation du nombre de membres au Centre Communal d'Actions Sociales (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 3- Election des délégués titulaires Centre Communal d'Actions Sociales (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 4- Election des délégués : titulaires et suppléants Commission d'Appel d'Offres (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 5- Désignation des délégués membres du conseil municipal au pays des Cévennes et à l'Office du tourisme (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 6- Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères SITOM « La Porte des Cévennes » (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 7- Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal de la construction d'un relais TV (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 8- Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat de l'AVENE (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 9- Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal pour la promotion touristique de la Vallée du Gardon (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 10-Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 11- Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 12- Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Gardon d'Anduze (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 13- Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal de défense des forêts contre l'incendie des basses vallées cévenoles (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 14-Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal pour l'entretien et la gestion du château de Tornac (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 15-Indemnités de fonctions des élus (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 16- Désignation du représentant du Maire (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 17- Délégation du Conseil Municipal consenties au Maire (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 18- Approbation du PLU (POS révisé valant PLU) \_ Annule et remplace la délibération n° 2014-03-01 (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)
- 19- Décision du Maire : Arrêté portant délégations de fonctions aux conseillers municipaux (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)

**Présents :** Bonifacio IGLESIAS, Peter KRAUSS, Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER, Philippe GAUSSENT, Sylvie JAUSSEAN, Gilles LENOBLE, Muriel BOISSET, Kevin TIZI, Sébastien CAUZIT, Daniel BUDET, Dominique JEANNOT, Arlette TIRFORT, Jacques BERTRAND, Sandy SCHWEDA, Lucienne SCHWEDA,



Danielle NUIN, Frédéric HALLEY DES FONTAINES, Geneviève BLANC, Jacques FAISSE, Sandrine LABEURTHRE, Pierre LEMAIRE, Geneviève SERRE (22)

**Absents** : Gérard BLANC (1)

**Procurations** : Gérard BLANC à Geneviève (1)

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce vendredi 18 avril 2014, à 20h30, sous la présidence de son Maire en exercice, Bonifacio IGLESIAS.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents. Il est proposé ensuite de désigner la secrétaire de séance : Philippe GAUSSENT.

Lecture faite par Philippe GAUSSENT du procès-verbal de la réunion du 04 Avril 2014, Monsieur le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents. Le procès verbal du 04 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 2014-5-1**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués titulaires Caisse des Ecoles**

Monsieur le Maire, Président de séance, expose aux conseillers qu'en vertu de l'article R 212-26 du Code de l'Education, la caisse des écoles est gérée par un comité présidé par Monsieur le Maire ou son représentant, l'inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription ou son représentant, un membre désigné par Monsieur le Préfet, deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal et trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

Monsieur le Maire rappelle que le Maire est membre de droit du comité de la Caisse des Ecoles et que par délibération, le Conseil Municipal avait porté à TROIS le nombre des Conseillers Municipaux chargé de représenter la Commune au Comité de la Caisse des Ecoles

Il convient donc d'élire les deux conseillers municipaux, au scrutin secret.

Après appel à candidature, une liste est proposée composée de :

- Madame BOISSET Murielle
- Madame NUIN Danielle

Monsieur le Maire, a invité les conseillers à procéder à l'élection des délégués au comité de la caisse des écoles, au scrutin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

La liste composée de Madame Boisset Murielle et Madame NUIN Danielle : 17 \_ dix-sept voix

**Madame BOISSET Murielle et Madame NUIN Danielle** ayant obtenu la majorité absolue sont déclarées **membres titulaires du Comité de la Caisse des Ecoles.**

**Délibération n° 2014-5-2****Le : 18 AVRIL 2014****Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS****OBJET : Fixation du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par Monsieur le Maire ou son représentant, et composé d'un maximum de 16 autres membres dont huit élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 nommés par Monsieur le Maire selon les dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de se prononcer sur la fixation du nombre de sièges d'administrateur devant être pourvus.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et procédé au vote,**

**Décide** de fixer le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale à 11 membres, soit :

- Monsieur le Maire en qualité de Président de droit du Conseil d'Administration,
- Cinq membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- Cinq membres devant être nommés par Monsieur le Maire selon les dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Adopté à l'unanimité.****Délibération n° 2014-5-3****Le : 18 AVRIL 2014****Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS****OBJET : Election des délégués titulaires Centre Communal d'Actions Sociales**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2014-5-2 en date du 18 avril 2014 portant fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal a fixé à 11 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Dés lors qu'il convient de procéder à l'élection des 5 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire informe que ces représentants élus du conseil d'administration le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Après appel à candidature, deux listes sont déposées.

Liste proposée n°1 :

- Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER
- Madame Dominique JEANNOT
- Monsieur Kévin TIZI
- Madame Arlette TIRFORT
- Madame Lucienne SCHWEDA

Liste proposée n°2 :

- Madame Geneviève SERRE

Les conseillers sont invités à voter au scrutin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 4 blancs et 1 nul



- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste proposée n°1 composée de Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER, Madame Dominique JEANNOT, Monsieur Kévin TIZI, Madame Arlette TIRFORT, Madame Lucienne SCHWEDA : 17 \_ dix-sept voix

Liste proposée n°2 composée de Madame Geneviève SERRE : 1 \_ une voix

**Après avoir voté à scrutin secret, le conseil municipal élit en tant que** Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER**
- **Madame Dominique JEANNOT**
- **Monsieur Kévin TIZI**
- **Madame Arlette TIRFORT**
- **Madame Geneviève SERRE**

**Délibération n° 2014-5-4**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat et que, conformément aux textes en vigueur, outre Monsieur le Maire, son président, cette commission est composée de trois titulaires et trois suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cette élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Liste déposée n°1 :

- Membres titulaires :
  - Monsieur Peter KRAUSS,
  - Monsieur Gilles LENOBLE,
  - Monsieur Kévin TIZI
- Membres suppléants :
  - Monsieur Philippe GAUSSENT,
  - Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER
  - Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES

Liste déposée n°2 :

- Membres titulaires :
  - Monsieur Pierre LEMAIRE,

Les conseillers sont invités à voter au scrutin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 4 blancs
- suffrages exprimés : 19



- majorité absolue :10

Ont obtenu :

Liste déposée n°1 composée de Monsieur Peter KRAUSS, Monsieur Gilles LENOBLE et Monsieur Kévin TIZI en tant que titulaires et de Monsieur Philippe GAUSSENT, Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER et Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES en tant que suppléants : 17 \_ dix-sept voix.

Liste déposée n°2 composée de Monsieur Pierre LEMAIRE en tant que titulaire : 2\_ deux voix.

**Sont donc élus :**

- **Monsieur Bonifacio IGLESIAS : Président de la Commission d'Appel d'Offres**
- Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre :
  - **Monsieur Peter KRAUSS**
  - **Monsieur Gilles LENOBLE**
  - **Monsieur Pierre LEMAIRE**
- Membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offre :
  - **Monsieur Philippe GAUSSENT**
  - **Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER**
  - **Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES**

**Délibération n° 2014-5-5**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Désignation des délégués membres du conseil municipal au pays des Cévennes**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant membres du conseil municipal au pays des Cévennes.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Liste Proposée :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Monsieur Bonifacio IGLESIAS	Monsieur Philippe GAUSSENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Bonifacio IGLESIAS, délégué titulaire membre du conseil municipal au pays des Cévennes et Monsieur Philippe GAUSSENT, délégué suppléant membre du conseil municipal au pays des Cévennes.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 2014-5-6**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères SITOM « La Porte des Cévennes »**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants membres du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères SITOM « La Porte des Cévennes ».

Monsieur le Maire rappelle également que ce syndicat est prochainement amené à disparaître.

Appel à candidature est fait.



Liste Proposée :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Peter KRAUSS	Monsieur Sébastien CAUZIT
Monsieur Kévin TIZI	Monsieur Daniel BUDET

Une seule liste étant déposée, Monsieur le Maire demande la possibilité de ne pas voter à scrutin secret. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

**Sont donc élus, à l'unanimité en tant que titulaires et suppléants au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères SITOM « La Porte des Cévennes » :**

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>Monsieur Peter KRAUSS</b>	<b>Monsieur Sébastien CAUZIT</b>
<b>Monsieur Kévin TIZI</b>	<b>Monsieur Daniel BUDET</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 2014-5-7**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal de la construction d'un relais TV**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants membres du Syndicat intercommunal de la construction d'un relais TV.

Appel à candidature est fait.

Liste Proposée :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Sébastien CAUZIT	Madame Sylvie JAUSSERAN
Monsieur Arlette TIRFORT	Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER

Une seule liste étant déposée, Monsieur le Maire demande la possibilité de ne pas voter à scrutin secret. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

**Sont donc élus, à l'unanimité en tant que titulaires et suppléants au Syndicat intercommunal de la construction d'un relais TV:**

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
----------------------------	----------------------------



<b>Monsieur Sébastien CAUZIT</b>	<b>Madame Sylvie JAUSSERAN</b>
<b>Monsieur Arlette TIRFORT</b>	<b>Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 2014-5-8**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat de l'AVENE**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants membres du Syndicat de l'AVENE.

Appel à candidature est fait.

Liste Proposée :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Peter KRAUSS	Monsieur Kévin TIZI
Monsieur Gilles LENOBLE	Monsieur Bonifacio IGLESIAS

Une seule liste étant déposée, Monsieur le Maire demande la possibilité de ne pas voter à scrutin secret. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

**Sont donc élus, à l'unanimité en tant que titulaires et suppléants au Syndicat de l'AVENE:**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>Monsieur Peter KRAUSS</b>	<b>Monsieur Kévin TIZI</b>
<b>Monsieur Gilles LENOBLE</b>	<b>Monsieur Bonifacio IGLESIAS</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 2014-5-9**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal pour la promotion touristique de la Vallée du Gardon**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, des trois délégués titulaires et trois délégués suppléants membres du Syndicat intercommunal pour la promotion touristique de la Vallée du Gardon.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que ce Syndicat est amené à disparaître et à passer en compétence pleine agglomération.



Monsieur le Maire rappelle que l'élection des délégués : titulaires et suppléants au Syndicat intercommunal pour la promotion touristique de la Vallée du Gardon est faite à la majorité absolue.

Appel à candidature est fait.

Liste déposée n°1 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Madame Sylvie JAUSSERAN	Madame Dominique JEANNOT
Monsieur Bonifacio IGLESIAS	Madame Sandy SCHWEDA
Monsieur Philippe GAUSSENT	Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER

Liste déposée n°2 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Madame Geneviève SERRE	Monsieur Pierre LEMAIRE

Monsieur le Maire, a invité les conseillers à procéder à l'élection des membres, au scrutin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 24

Constatant une erreur, à savoir 24 bulletins dans l'urne pour 23 votants, le vote est annulé et chaque conseiller est à nouveau invité à procéder à l'élection des membres, au scrutin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 4 blancs
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

a obtenu :

- la liste composée par membres titulaires : Madame Sylvie JAUSSERAN, Monsieur Bonifacio IGLESIAS, Monsieur Philippe GAUSSENT et par, membres suppléants : Madame Dominique JEANNOT, Madame Sandy SCHWEDA, Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER : 16 \_ seize voix.
- La liste composée par membres titulaires : Madame Geneviève SERRE et par, membres suppléants : Monsieur Pierre LEMAIRE: 2 \_ deux voix.
- La liste composée par membres titulaires : Madame Geneviève SERRE : 1 \_ une voix



**Sont donc élus, titulaires et suppléants au Syndicat intercommunal pour la promotion touristique de la Vallée du Gardon :**

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>Madame Sylvie JAUSSERAN</b>	<b>Madame Dominique JEANNOT</b>
<b>Monsieur Bonifacio IGLESIAS</b>	<b>Madame Sandy SCHWEDA</b>
<b>Monsieur Philippe GAUSSENT</b>	<b>Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER</b>

**Délibération n° 2014-5-10**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant membres du Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se porter candidat.

Liste Proposée :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Monsieur Kévin TIZI	Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER

Une seule liste étant déposée, Monsieur le Maire demande la possibilité de ne pas voter à scrutin secret. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

La liste proposée obtient 17 voix en sa faveur, 4 conseillers s'abstiennent et 2 votent contre.

La liste composée de Monsieur Kévin TIZI, délégué titulaire et de Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER obtient la majorité absolue.

**Sont donc élus, membres du Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard :**

<u>Délégué titulaire</u>	<u>Délégué suppléant</u>
<b>Monsieur Kévin TIZI</b>	<b>Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER</b>



**Délibération n° 2014-5-11**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant membres du Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se porter candidat.

Liste Proposée :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Monsieur Bonifacio IGLESIAS	Monsieur Peter KRAUSS

Une seule liste étant déposée, Monsieur le Maire demande la possibilité de ne pas voter à scrutin secret. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

La liste proposée obtient 17 voix en sa faveur, 4 conseillers s'abstiennent et 2 votent contre.

La liste composée de Monsieur Bonifacio IGLESIAS, délégué titulaire et de Monsieur Peter KRAUSS obtient la majorité absolue.

**Sont donc élus, membres du Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques :**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
<b>Monsieur Bonifacio IGLESIAS</b>	<b>Monsieur Peter KRAUSS</b>

**Délibération n° 2014-5-12**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Gardon d'Anduze**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, de deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants membres du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Gardon d'Anduze.

Monsieur le Maire appelle à candidature.

Liste Proposée :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Bonifacio IGLESIAS	Monsieur Peter KRAUSS



Monsieur Philippe GAUSSENT

Madame Sylvie JAUSSERAN

Une seule liste étant déposée, Monsieur le Maire demande la possibilité de ne pas voter à scrutin secret. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

La liste proposée obtient 19 voix en sa faveur, 4 conseillers s'abstiennent.

La liste composée de Monsieur Bonifacio IGLESIAS, Monsieur Philippe GAUSSENT, délégués titulaires et de Monsieur Peter KRAUSS, Madame Sylvie JAUSSERAN, délégués suppléants obtient la majorité absolue.

**Sont donc élus, membres du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Gardon d'Anduze:**

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>Monsieur Bonifacio IGLESIAS</b>	<b>Monsieur Peter KRAUSS</b>
<b>Monsieur Philippe GAUSSENT</b>	<b>Madame Sylvie JAUSSERAN</b>

**Délibération n° 2014-5-13**

**Le : 18 AVRIL 2014**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal de défense des forêts contre l'incendie des basses vallées cévenoles**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant membres du Syndicat intercommunal de défense des forêts contre l'incendie des basses vallées cévenoles.

Après appel à candidature, une liste est déposée.

Liste Proposée :

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégué suppléant</u>
Monsieur Gilles LENOBLE	Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES

Une seule liste étant déposée, Monsieur le Maire demande la possibilité de ne pas voter à scrutin secret. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

La liste proposée obtient 19 voix en sa faveur, 4 conseillers s'abstiennent.

La liste composée de Monsieur Gilles LENOBLE, délégué titulaire et de Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES, délégué suppléant, obtient la majorité absolue.

**Sont donc élus, membres du Syndicat intercommunal de défense des forêts contre l'incendie des basses vallées cévenoles:**

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégué suppléant</u>
<b>Monsieur Gilles LENOBLE</b>	<b>Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES</b>

**Délibération n° 2014-5-14****Le : 18 AVRIL 2014****Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS****OBJET : Election des délégués : titulaires et suppléants Syndicat intercommunal pour l'entretien et la gestion du château de Tornac**

Monsieur le Maire rappelle que vu l'adhésion de la Ville d'Anduze à certains organismes et syndicats, et le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants membres du Syndicat intercommunal pour l'entretien et la gestion du château de Tornac.

Après appel à candidature, deux listes sont déposées.

Liste déposée n°1 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Philippe GAUSSENT	Madame Murielle BOISSET
Monsieur Bonifacio IGLESIAS	Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES
Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER	Madame Arlette TIRFORT

Liste déposée n°2 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Pierre LEMAIRE	Madame Geneviève SERRE

Monsieur le Maire, a invité les conseillers à procéder à l'élection des membres, au scrutin secret. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 4 blancs
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

a obtenu :

- la liste composée par Monsieur Philippe GAUSSENT, Monsieur Bonifacio IGLESIAS, Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER, membres titulaires et par, Madame Murielle BOISSET, Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES, Madame Arlette TIRFORT, membres suppléants : 17\_ dix-sept voix.
- la liste composée par Monsieur Pierre LEMAIRE, membre titulaire et par, Madame Geneviève SERRE, membre suppléant : 2\_ deux voix.

**Sont donc élus, membres du Syndicat intercommunal pour l'entretien et la gestion du château de Tornac :**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Philippe GAUSSENT	Madame Murielle BOISSET
Monsieur Bonifacio IGLESIAS	Monsieur Frédéric HALLEY DES FONTAINES
Madame Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER	Madame Arlette TIRFORT

**Délibération n° 2014-5-15****Le : 18 AVRIL 2014****Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**



## OBJET : Indemnités de fonctions des élus

Le Maire informe les membres de l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.).

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante, précisant que compte tenu que la commune est une commune touristique, les indemnités réellement octroyées seront majorées de 50 %, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT et que compte tenu que la commune est chef lieu de canton, les indemnités réellement octroyées seront majorées de 15 %, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT.

A la présentation du tableau des indemnités Madame Geneviève SERRE interroge Monsieur le Maire et lui demande d'expliquer la raison pour laquelle les conseillers municipaux de l'opposition se voient alloués une indemnité de 0 % de l'indemnité 1015. Monsieur le Maire explique que certains conseillers s'étant vus attribués des délégations et d'autres non, la répartition de l'enveloppe a été ventilée pour favoriser les premiers. Il rajoute que cette ventilation a été également motivée par la volonté ou non de participer aux décisions.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 17 POUR, 4 ABSENCES ET 2 CONTRE**

**Décide**, avec effet au 01 avril 2014

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints (et des conseillers municipaux) comme suit :

#### **Montant de l'enveloppe globale :**

- Indemnité maximale Maire : 1634.63 euros
- Indemnité maximale Adjoint : 627.24 euros
- Indemnité maximale Conseiller Municipal : 228.09 euros

Enveloppe globale maximale :  $1634.63 + (627.24 \times 6 \text{ adjoints}) = 5\,398.07$  euros

#### **Indemnités allouées :**

##### **Maire :**

Nom du bénéficiaire	Indemnité maximale en % de l'indice 1015	Indemnité allouée en % de l'indemnité 1015
IGLESIAS Bonifacio	43%	30%

##### **Adjoints :**

Nom du bénéficiaire	Indemnité maximale en % de l'indice 1015	Indemnité allouée en % de l'indemnité 1015
---------------------	--	--



KRAUSS Peter	16.50%	12.95%
PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne	16.50%	12.95%
GAUSSENT Philippe	16.50%	12.95%
JAUSSERAN Sylvie	16.50%	12.95%
LENOBLE Gilles	16.50%	12.95%
BOISSET Murielle	16.50%	12.95%

## Conseillers Municipaux :

Nom du bénéficiaire	Indemnité maximale en % de l'indice 1015	Indemnité allouée en % de l'indemnité 1015
TIZI Kévin	6%	6.48%
CAUZIT Sébastien	6%	6.48%
BUDET Daniel	6%	6.48%
JEANNOT Dominique	6%	1.55%
TIRFORT Arlette	6%	1.55%
BERTRAND Jacques	6%	1.55%
SCHWEDA Sandy	6%	1.55%
SCHWEDA Lucienne	6%	1.55%
NUIN Danielle	6%	1.55%
HALLEY DES FONTAINES Frédéric	6%	1.55%
BLANC Geneviève	6%	0%
BLANC Gérard	6%	0%
FAISSE Jacques	6%	0%
LABEURTHRE Sandrine	6%	0%
LEMAIRE Pierre	6%	0%
SERRE Geneviève	6%	0%

Ces indemnités seront versées mensuellement.

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.



NOM - Prénom	Fonction	Indemn.de Base	Major.Commune Touristique (50%)	Major.Chef Lieu Canton (15%)	Indemn.Brute TOTALE
IGLESIAS Bonifacio	Maire	1 292,50 €	646,25 €	193,87 €	2 132,62 €
KRAUSS Peter	1er adjoint	492,29 €	246,15 €	73,84 €	812,28 €
PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne	2ème adjoint	492,29 €	246,15 €	73,84 €	812,28 €
GAUSSENT Philippe	3ème adjoint	492,29 €	246,15 €	73,84 €	812,28 €
JAUSSERAN Sylvie	4ème adjoint	492,29 €	246,15 €	73,84 €	812,28 €
LENOBLE Gilles	5ème adjoint	492,29 €	246,15 €	73,84 €	812,28 €
BOISSET Muriel	6ème adjoint	492,29 €	246,15 €	73,84 €	812,28 €
TIZI Kévin	Conseiller Municipal	246,15 €	61,54 €	18,46 €	326,14 €
CAUZIT Sébastien	Conseiller Municipal	246,15 €	61,54 €	18,46 €	326,14 €
BUDET Daniel	Conseiller Municipal	246,15 €	61,54 €	18,46 €	326,14 €
JEANNOT Dominique	Conseiller Municipal	58,92 €	29,46 €	8,84 €	97,22 €
TIRFORT Arlette	Conseiller Municipal	58,92 €	29,46 €	8,84 €	97,22 €
BERTRAND Jacques	Conseiller Municipal	58,92 €	29,46 €	8,84 €	97,22 €
SCHWEDA Sandy	Conseiller Municipal	58,92 €	29,46 €	8,84 €	97,22 €
SCHWEDA Lucienne	Conseiller Municipal	58,92 €	29,46 €	8,84 €	97,22 €
NUIN Danielle	Conseiller Municipal	58,92 €	29,46 €	8,84 €	97,22 €
HALLEY DES FONTAINES Frédéric	Conseiller Municipal	58,92 €	29,46 €	8,84 €	97,22 €
BLANC Geneviève	Conseiller Municipal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BLANC Gérard	Conseiller Municipal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FAISSE	Conseiller	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



Jacques	Municipal				
LABEURTHRE Sandrine	Conseiller Municipal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LEMAIRE Pierre	Conseiller Municipal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERRE Geneviève	Conseiller Municipal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX :		5 397,14 €	2 513,96 €	754,19 €	8 665,28 €
	theorique maxi	5 398,07 €	2 699,04 €	809,71 €	8 906,82 €

**Délibération n° 2014-5-16****Le : 18 AVRIL 2014****Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS****OBJET : Désignation du représentant du Maire**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-17 il paraît nécessaire de désigner un représentant du Maire, et un représentant du Maire et Président à la CAO. Cette désignation a pour objet d'éviter tout dysfonctionnement et d'assurer la continuité de la gestion de la commune en cas d'absence, de suspension, de révocation ou pour tout autre empêchement du Maire.

Monsieur Pierre LEMAIRE prend la parole au nom de son groupe et annonce que, ne souhaitant pas aller à l'encontre de la bonne gestion de la commune, il votera en faveur de cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré****19 pour et 4 abstentions**

- Désigne **Monsieur Peter KRAUSS** Comme représentant du Maire, ainsi que pour le représenter à la Commission d'Appel d'Offres, et ce pour la durée du mandat,
- Autorise **Monsieur Peter KRAUSS** à signer tous documents, et à intervenir.

**Délibération n° 2014-5-17****Le : 18 AVRIL 2014****Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS****OBJET : Délégation du Conseil Municipal consenties au Maire**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est proposé que le Conseil Municipal délègue au Maire, pour la durée de son mandat un certain nombre de ses compétences.

Monsieur le Maire procède alors à la lecture des délégations proposée dans les domaines des biens, budgétaire et financier, contractuel, de l'urbanisme et judiciaire.



Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs remarques et éventuelles questions.

Madame Sandrine LABEURTHRE prend la parole et demande s'il s'agit d'un texte à caractère statutaire ou variable. Monsieur le Maire répond que le caractère est statutaire : ces délégations consenties au Maire sont variables mais sont régies par les textes. Le contenu est ici relativement classique et a été repris à l'identique du mandat précédent.

Monsieur Jacques FAISSE prend la parole et demande des précisions sur la délégation consentie au Maire et consistant à « passer des compromis de vente », notamment sur le type de bien et la valeur des biens. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit principalement de petit matériel. Il donne comme exemple les biens concernés pour l'année 2013 à savoir les baies vitrées de l'école, un compresseur à remplacer, un camion,... Il s'agit là de faciliter la gestion au quotidien. Pour tout matériel dont la valeur dépasse la dizaine de milliers d'euros, la décision serait soumise au conseil municipal.

Madame Geneviève BLANC demande si la décision portant sur la création d'une classe dans une école ne relève pas davantage d'un vote que d'une délégation consentie. Monsieur le Maire qui compte tenu de l'urgence avec laquelle l'Académie demande de se prononcer, il serait très difficile de réunir le Conseil Municipal et de se prononcer dans les délais.

Monsieur Pierre LEMAIRE, comme pour la délibération précédente, annonce que son groupe se prononcera en faveur de cette délibération afin de ne pas faire entrave à la bonne gestion de la commune.

## **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

### **19 pour et 4 abstentions**

- **Adopte** les délégations de pouvoir au Maire dans les conditions exposées précédemment,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces délégations consenties, et à intervenir.

#### **DELIBERATION N° 2014-04-18**

**RAPPORTEUR : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : APPROBATION DU PLU (POS REVISE VALANT PLU) RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2014-03-01**

Monsieur le Maire rappelle que la révision du plan local d'urbanisme a été approuvée par délibération du 5 mars 2014. Après examen de la délibération prise, une erreur s'est glissée concernant la définition du caractère exécutoire du P.L.U. en application de l'article L 123-12 du code de l'urbanisme qui diffère selon que le SCOT soit approuvé ou non. Ainsi, selon l'article précité la bonne formulation est «Lorsque le plan local d'urbanisme porte sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale approuvé, il est exécutoire dès lors qu'il a été publié et transmis au préfet dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales».

La présente délibération vise uniquement au retrait de la délibération n°2014-03-01. Celle-ci permet d'approuver à l'identique le Plan local d'Urbanisme alors entériné le 5 mars 2014.

Monsieur Pierre LEMAIRE prend la parole et demande si cette rectification est motivée par les remarques de la Préfecture ou par la contestation d'Anduziens. Monsieur le Maire répond que seules les remarques de la Préfecture ont motivé ce projet de délibération. Monsieur Pierre LEMAIRE conclut son intervention en annonçant qu'il votera défavorablement dans la ligne d'un de son positionnement par rapport au P.L.U. lors de la campagne électorale.

Madame Geneviève BLANC prend la parole et annonce que Jacques FAISSE, Sandrine LABEURTHRE, Gérard BLANC et elle-même s'abstiendront dans la mesure où ils n'ont pas participé à l'élaboration du dossier du P.L.U. sous le précédent mandat.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

